

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Un des item du budget principal auquel il est fait allusion est destiné aux édifices publics d'Ottawa ; tandis que l'autre est destiné aux salaires des mécaniciens, gardiens, etc., dans toute la Confédération. Nous avons besoin de cet item de \$8,000 que nous discutons maintenant. Le crédit demandé par la dernière administration n'est pas considéré comme suffisant pour payer les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc.

Edifices publics, Ottawa, pour payer à William Howe le montant de son compte pour peinture, vernissage, nettoyage, etc., 1889 et 1892..... \$5,181 61

(Approuvé par arrêté du conseil le 6 février 1896, et paiement autorisé)

**M. WALLACE :** Le ministre des Travaux publics voudrait-il nous donner des explications. Le compte dont il s'agit ici date de sept ans.

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Comme peut le voir l'honorable député, j'ai trouvé un arrêté du conseil en date du 6 février 1896, approuvant la réclamation de M. Howe. Le nouveau gouvernement s'est cru tenu de payer un compte ainsi approuvé par ses prédécesseurs. Je puis donner les détails du compte ; c'est pour peinture.

**M. MONTAGUE :** Vous vous êtes justement conformé à l'arrêté du conseil ?

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Précisément. Le rapport de l'architecte en chef, en date du 30 octobre 1895, au sujet de ce compte, est comme il suit : M. Howe a été souvent requis verbalement et par lettre de produire un compte pour les ouvrages dont le paiement était autorisé, mais il ne l'a produit que tout récemment, donnant pour raison de son retard à le produire que son employé à qui incombait ce devoir avait négligé de le faire. Dès qu'on les eut reçus, ces comptes furent remis au surveillant des travaux, qui déclara qu'il avait comparé ces item avec les comptes déjà reçus de M. Howe, et qu'aucun de ces item n'était compris dans les comptes antérieurs. Le contremaître des charpentiers et celui des peintres ont aussi examiné ces comptes et l'ouvrage exécuté, et ils déclarent que les réclamations sont exactes. Le compte pour peinture et vernissage de la Chambre des Communes, septembre à décembre 1889, est de \$1,389, et, ici, suit une longue liste de comptes pour peinture des édifices publics.

**M. POWELL :** Je remarque, parmi les crédits votés l'autre jour, page 49, l'item auquel il est fait allusion, lequel a été réduit de \$71,000 à \$65,000. Lorsque ce crédit a été voté, le ministre des Travaux publics déclara que c'était là un exemple remarquable de l'économie qu'il avait effectuée, que c'était là à appliquer judicieusement la politique de retranchement sans nuire au service public. Et je constate que l'on a augmenté cet item, dans le budget supplémentaire, d'une somme de \$8,000, soit une augmentation, dans l'ensemble, d'une somme de \$2,000.

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** L'honorable député se trompe.

**M. POWELL :** Je ne me trompe pas, mais il peut arriver que les pièces ne soient pas exactes.

L'item dont il s'agit se rapporte aux édifices fédéraux dans les deux cas.

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Je demande \$8,000 pour solder des comptes de l'an dernier, comptes qui ont été fournis et qui sont maintenant dus par tout le Canada. Pour l'année prochaine, je demande seulement \$65,000.

**M. POWELL :** Cet énoncé n'est guère juste, car il doit y avoir des comptes impayés chaque année ; la chose n'est pas exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques, et l'on doit, je suppose, prendre ceci comme une estimation raisonnable du montant annuel des reliquats de comptes.

Chemins et ponts—Ponts des Sapeurs et Dufferin, Ottawa : contribution au pavage en asphalte des abords par la ville, selon convention..... \$5,956

**Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER :** Quelle est la date de cette convention ?

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Le 21 juin 1895.

Télégraphes—Pour l'achat de D.-H. Têtu, de terrains, bâtiments, meubles, garnitures, etc., à la station de télégraphe de la Rivière-Pentecôte, en règlement complet de toutes réclamations..... \$508 64

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** M. Têtu était l'agent du gouvernement ; il a construit une maison en cet endroit, et, lors de son départ, le département s'est chargé de la maison et la lui a payée.

Salaires des ingénieurs, dessinateurs, commis, bureau de l'ingénieur..... \$371 67

**M. HAGGART :** J'aimerais que l'honorable ministre nous dit s'il a constaté qu'il y avait, dans le bureau de l'ingénieur, plus d'ingénieurs, de dessinateurs et de commis que le service n'en exigeait ?

**Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :** Je me suis dispensé, dans ce bureau, des services d'un certain nombre d'employés : M.M. Chabot, Moffette, Smith, Roy, Friel, Aubé, Marion, Perley, Tremblay, Lamontagne, Connell et Dorais. Les deux derniers étaient employés à Sorel ; M. Tremblay était employé en bas de Québec, et M. Lamontagne, à Lévis ; mais Chabot, Moffette, Smith, Roy, Friel, Aubé et Marion étaient employés à Ottawa. J'ai remercié ces employés de leurs services sur le rapport de M. Coste, mon ingénieur en chef.

**M. HAGGART :** Je signale à l'attention du ministre le témoignage rendu sous serment devant la commission du service public par le sous-chef du ministère des Travaux publics, relativement aux exigences de ce département :

Q. La liste de nos commis surnuméraires n'est-elle pas trop nombreuse pour l'ouvrage que vous avez à leur donner ?

R. Le nombre n'est pas trop considérable, vu qu'il faudra probablement l'augmenter encore, et je comprends dans ce personnel un certain nombre d'ingénieurs et d'architectes. Mais nous pourrions renvoyer quelques-uns de ces employés et les remplacer. Par exemple, dans le personnel des ingénieurs, nous pourrions certainement nous dispenser des services de quelques-uns des dessinateurs, sans porter atteinte à l'efficacité du service ; mais dans la division plus élevée, le nombre devrait être augmenté.